

Lejournal

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT DENIS LÈS BOURG



> Élections 2014

En mars 2014, se dérouleront les élections municipales. Du fait de l'accroissement de la population, le nombre de conseillers à élire dans notre commune passera de 27 à 29.

Par ailleurs, le législateur a voté, le 17 avril 2013, un texte qui modifie les règles de ce scrutin. Ainsi les conseillers communautaires qui siègent au conseil d'agglomération seront élus directement par les électeurs lors du scrutin municipal.

De plus, la loi modifie le nombre de représentants de chaque commune au sein du conseil d'agglomération et en fixe la répartition assez abruptement sans tenir compte des particularismes locaux. La loi permet cependant au président de chaque intercommunalité de proposer, dans un certain cadre, une répartition des délégués plus proche du vécu du territoire.

Michel Fontaine, président de Bourg-en-Bresse Agglomération, après avoir pris conseil auprès des maires des 15 communes concernées, a proposé une répartition des sièges la plus équitable possible.

Pour être applicable, cette proposition doit être validée par le vote de chaque conseil municipal à la majorité qualifiée.

Elle prévoit 60 délégués (58 actuellement) : 29 pour Bourg-en-Bresse, 5 pour Péronnas, 4 pour Saint-Denis et Viriat, 2 pour Buellas, Dompierre, Jasseron, Lent, Polliat, Saint-André, Servas, 1 pour Montcet, Montracol, Saint-Rémy et Vandeins.

Le 7 juin 2013, les élus de Saint-Denis-les-Bourg ont approuvé à l'unanimité la proposition du président comme de nombreuses communes l'ont déjà fait et d'autres le feront. Cette attitude positive et constructive est à la fois une reconnaissance de la qualité et de la pertinence des actions de BBA et la marque de la confiance des élus communaux envers cette structure et ses dirigeants. C'est aussi un signe encourageant pour l'avenir de l'intercommunalité, appelée dans l'avenir à être encore plus forte, plus active, plus proche des territoires et de ses habitants. La coopération intercommunale a déjà apporté la preuve qu'elle est la voie à suivre pour accompagner l'avenir de notre bassin de vie.

Certes, il y a des difficultés et le chemin n'est pas sans embûches qui permet la poursuite d'objectifs communs grâce au partage des réflexions et à la mutualisation des moyens. Demain la réponse aux enjeux de territoire passera, encore plus qu'aujourd'hui, par une coopération intercommunale forte et constructive. ●

Le maire
Jacques Nallet

> Budget primitif 2013

Continuer à investir



Les travaux d'aménagement de l'avenue de Trévoux figurent au budget d'investissement 2013, pour un montant de près de 800 000 €.

Sans augmenter les taux de fiscalité, la commune commence à se désendetter tout en continuant à programmer d'importants investissements, notamment en matière d'aménagement urbain.

Le budget général 2013 a été voté à l'unanimité le 27 mars. Les taux de fiscalité restent identiques à 2012. Les taux de taxe d'habitation et foncier non bâti sont même les plus bas des cantons de Bourg et de Viriat. Les recettes générées par ces contributions directes, qui alimentent une partie du budget de fonctionnement, seront néanmoins plus importantes, la population étant en hausse régulière (5 575 habitants au 01/01/2013). La taxe sur la publicité extérieure, créée en 2012, s'inscrit aussi, en toute logique, au chapitre des recettes en hausse : 2013 sera sa première année pleine (montant : 53 000 €). Les recettes provenant de l'État, telle la Dotation globale de fonctionnement (DGF), restent stables. « Mais en 2014, elles diminueront, ce qui aura une incidence sur les finances des communes » précise Jacques Nallet, maire de Saint-Denis. Sont déjà en baisse les prestations CAF pour le fonctionnement des équipements enfance et petite enfance.

Côté dépenses de fonctionnement, s'inscrivent pour la première fois l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers (13 000 €) et le fonds de péréquation communal institué au niveau national en 2012, au montant

progressif (11 000 € en 2012, 22 000 € en 2013, 45 000 € en 2014, 80 000 € en 2015 et suivantes). Les intérêts des emprunts liés à la restructuration de l'école du Village représentent une hausse importante (126 000 €), mais compensée en partie par la fin de location des bungalows. Du fait du désendettement engagé dès cette année, les intérêts seront amenés à diminuer les années suivantes. Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 4 587 000 €.

Pas de recours à l'emprunt

Côté investissement, le budget primitif 2013 s'élève à 4 503 000 €. Le solde des derniers travaux du groupe scolaire du Village figure aux dépenses (1 300 000 €).

Fini le recours à l'emprunt : la commune s'engage aujourd'hui dans un processus de désendettement. Ce qui ne signifie pas pour autant la fin du programme d'investissement ! Une large part du budget 2013 est consacrée aux travaux d'aménagement de voiries dans plusieurs quartiers, de sécurisation routière et d'accessibilité, pour un total de plus de 2 000 000 €. Sont programmés notamment les travaux de l'avenue de Trévoux.

À noter au chapitre recettes d'investissement : la grande part d'autofinancement (1 945 000 €), la vente de terrains pour l'aménagement de l'écoquartier de la Viole et de l'îlot de l'Érable (1 020 000 €). ●

> Au programme des travaux de voirie 2013

- Cadalles et Lazaristes 856 000 €*
• RD 936 (av. de Trévoux) 798 000 €*
• Secteur Clostermann 152 000 €
• Rue des Écoles 115 000 €
• Autres rues et aménagements divers, dont sécurisation traversée RD 117 (au niveau de la rue Prévert) 105 000 €
• Accessibilité (abaissement de trottoirs, bandes podotactiles...) 66 000 €

* Auxquels s'ajoutent les travaux relatifs au réseau d'eaux pluviales et usées, inscrits au budget assainissement : 310 000 € pour le secteur Cadalles et Lazaristes, 413 000 € pour la RD 936.

> Sommaire

> p. 2



> p. 3



> p. 4



- > Conseil municipal PAGE 2
- > Cadre de vie PAGE 3
- > Vie locale PAGE 4

> Séances de mars à juin

Échos du conseil

- **Avenue de Trévoux** : une convention de groupement de commande entre la commune et Bourg-en-Bresse Agglomération sera signée pour la prise en charge par BBA, par paiement direct, des coûts liés aux modes doux de déplacement et aux quais de bus.
- **Pôle scolaire** : l'allée desservant la nouvelle école du Village est nommée allée des Écoliers. La nouvelle école a pour adresse : 37, allée des Écoliers.
- **Logement** : le conseil autorise Ain Habitat à acquérir directement le tènement Janody acquis par l'EPF (Établissement public foncier 01), qui en assure le portage financier pour la commune, pour la construction de la résidence La Forge, avenue de Trévoux - chemin des Flèches.
- **Terrain** : la commune acquerra une parcelle à l'ouest de la mairie et le bâtiment entre l'immeuble communal ex-Délices de Bresse et la propriété Dubois, tènements en indivi-

sion appartenant aux conjoints Morel, pour un prix de 22 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine, les frais étant à la charge de la commune.

- **Environnement** : une convention est signée avec la société de chasse locale, autorisée pour une campagne de tir pour la destruction de peuplements de corvidés nuisibles, sur le bois de peuplier des secteurs Chalandré et Les Planes. Une subvention de 300 € est allouée. ●

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

> Quartiers

L'actualité des chantiers

- **La construction du Hameau des Artistes**, aux Cadalles, s'achève. Les 14 pavillons (T3 de plain-pied, dont certains adaptés aux personnes handicapées) aménagés par AFA, dernière tranche de l'opération comptant au total 18 maisons, accueillent leurs premiers locataires.

Le nouvel ensemble s'inscrit dans une démarche de développement durable de type écoquartier : logements BBC (bâtiment basse consommation), eau chaude solaire, orientation plein sud, jardins privés, placette centrale... Un accès piétonnier arboré dessert chaque pavillon. Deux bâtiments aux toitures végétalisées réunissent les garages, à l'entrée de la résidence, afin de limiter la place de l'automobile au sein de l'espace public.

- **Le chantier du chemin des Cadalles** touche à sa fin. Le remplacement des tuyauteries d'eau potable vient d'être effectué sur le dernier tronçon, du carrefour du chemin des Grandes Cadalles au rond-point de Chalandré. Les travaux d'aménagement de la chaussée débutent fin juin, pour six à sept semaines.
- **Rue de la Charpine**, le traçage de places de parking alternées sur la chaussée a été réalisé fin avril et complété par la pose de

bornes plastiques faisant ressortir l'effet de chicane incitant les véhicules à ralentir. Des bornes ont également été posées en limite de chaussée à l'est, près du carrefour de l'avenue de Trévoux, afin de rendre le trottoir aux piétons.

- **Aux Lilas-Vavres**, des bornes plastiques ont été posées au niveau du plateau surélevé pour éviter les stationnements intempestifs des véhicules lors des rentrées et sorties de l'école maternelle.
- **Les travaux de la résidence La Forge** vont débuter prochainement. ●



Des bornes plastiques évitent les stationnements gênants devant l'école des Lilas-Vavres.

Les électeurs à l'honneur



Lors de la cérémonie de remise des cartes d'électeurs.

- **La Marianne du civisme** a été décernée pour la deuxième fois à Saint-Denis, pour son taux de participation aux dernières élections (présidentielles : 75,33 % ; législatives : 65,05 %), le plus élevé dans l'Ain pour les communes de plus de 3 500 habitants. Merci aux Dyonisiens, qui se mobilisent et s'impliquent dans la vie citoyenne. Diplôme et Marianne étaient remis le 18 mai par l'Association des anciens maires et adjoints du département.

- **Nouveaux électeurs** : le même jour, la commune conviait les 58 habitants ayant eu 18 ans depuis les dernières élections à recevoir leur carte d'électeur. Lors de la symbolique cérémonie, le maire Jacques Nallet a souligné leurs nouveaux droits et devoirs de citoyens. ●



> Conseil municipal d'enfants



Les jeunes élus ont passé une journée à Paris, le 20 mars.

Actualités d'avant élections

- Visite guidée de l'Assemblée nationale, découverte du Louvre, pique-nique aux Tuileries... Les conseillers municipaux enfants ont passé le 20 mars à Paris. Suite à cette journée, avant d'inaugurer l'école du Village, le 13 avril, ils ont rencontré Xavier Breton, député de l'Ain, pour en savoir plus sur l'Assemblée nationale.
- Les jeunes élus ont vivement apprécié aussi la journée inter-CME qui, le 27 mars, leur a permis de rencontrer leurs homologues de Bourg-en-Bresse, Péronnas et Viriat. Chaque CME a présenté ses actions et projets, avant de participer ensemble à divers jeux et ateliers.

- Le 29 mai, ils ont finalisé l'affiche réalisée suite à la projection par Bourg-en-Bresse Agglomération du film « Du climat mondial à l'énergie locale ». C'était la dernière réunion de l'année mais pas pour autant la fin des actions : une rencontre avec les résidents de la Petite unité de vie est toujours en projet. Les jeunes élus se sont aussi engagés à participer au 25^e anniversaire du jumelage avec Schutterwald, notamment à la décoration de la salle.
- Le 26 juin, en amont des prochaines élections du CME, prévues le mercredi 25 septembre ou 2 octobre, ils se rendent dans les écoles de Saint-Denis pour expliquer aux futurs électeurs et candidats le rôle et le fonctionnement du CME. ●



Une des affiches réalisées par le conseil municipal d'enfants.

→ Éclairage nocturne

Dans le cadre des économies d'énergie, une expérience sera conduite pour éteindre l'éclairage public de 0 h à 5 h sur le chemin du Bourg, l'allée de Chaumont et l'allée des Trois Chênes. Les élus du quartier noteront les avis des habitants afin d'orienter cette disposition nocturne.

→ Prévention Travaux

La commune a signé une convention avec ERDF pour la mise à disposition sur Saint-Denis du nouveau service gratuit d'information par e-mail permettant aux particuliers d'être alerté personnellement d'une future coupure d'électricité pour raison de travaux. Inscriptions sur le site internet

www.erdf-prevenance.fr

Du nouveau pour nos enfants

Il y a quelques semaines, nous avons accepté le principe de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 sur notre commune. Nous avons toutefois fait quelques remarques sur l'organisation de la semaine. Nous avons toujours mis l'enfant au cœur de nos préoccupations (projet de l'école, soutien aux associations...).

Nous émettons aujourd'hui des réserves suite aux modifications apportées au projet initial (réduction du temps méridien et des activités culturelles et sportives payantes). Qu'en est-il finalement du bien-être de l'enfant et de l'accès pour tous à la culture et aux activités extrascolaires ? Comment sera financée cette réforme ? Quelle part pour le contribuable ? Quelle part pour les parents ? Alors que les dotations aux communes diminuent, il faudra bien trouver un financement durable.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée !
Jean-Luc Bathias, tél. 06 74 60 23 59
Bruno Marvie, tél. 04 74 21 43 18
Véronique Herbreteau, tél. 04 74 21 60 11

en Bref...

Plan canicule

Les personnes âgées, isolées ou handicapées, peuvent bénéficier d'une aide en cas de canicule. Pour cela, elles doivent auparavant s'inscrire sur le registre tenu en mairie dans le cadre du Plan canicule. La démarche d'inscription est volontaire ou se fait à la requête des proches.
Tél. 04 74 24 24 64 (mairie)

Tranquillité vacances

En juillet et août, la Police nationale organise des patrouilles de surveillance des domiciles des particuliers en vacances. Pour bénéficier de ce service gratuit, ouvert également aux entreprises et aux écoles, s'inscrire auprès du commissariat de Bourg-en-Bresse ou du policier municipal de Saint-Denis.
Tél. 04 74 47 20 20

Halte au bruit !

L'usage d'engins et outils bruyants est autorisé du lundi au vendredi, de 8 à 12 h et de 14 à 19 h, le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19 h, le dimanche et les jours fériés de 10 à 12 h. Merci à tous les habitants de respecter leur voisinage.

Rectificatif

Paul Darne a été maire de Saint-Denis de 1971 à 1989, non pas de 1971 à 1999 comme indiqué par erreur dans le précédent bulletin municipal.



Au nouveau restaurant scolaire de l'école du Village.

Questions d'environnement

FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE



Les trois équipes lauréates du défi FAEP, lors de la journée de clôture avec rallye ludique, le 25 mai.

L'équipe des Treiz'Éco, de Bourg-en-Bresse Agglomération (dont six participants de Saint-Denis), s'est classée troisième au défi Familles à énergie positive, avec un score de 9,3 % d'énergie économisée, soit 17 417 kWh et 2 368 kg de Co2 évités. Au niveau régional, l'Ain se classe aussi au troisième rang. Au niveau national, la région Rhône-Alpes est en première place. Rendez-vous est donné l'année prochaine pour une nouvelle édition de ce concours ouvert à tous, empli de bonnes astuces pour découvrir comment réduire les consommations de chauffage, électricité, gaz... www.helianthe.org

INSERTION ET NATURE

L'aménagement du pré de la Cure s'est achevé fin mai par la consolidation du muret de pierre, réalisée par un groupe de huit détenus en semi-liberté. Accompagné par le centre de formation des Sardières, c'était le deuxième chantier proposé par la commune, dans le cadre des actions d'insertion initiées par le SPIP*. Un troisième est prévu, en lien avec la MFR La Vernée. Objectif nature : nettoyer le bief du Richagnon et, en projet à plus long terme, participer à l'entretien des chemins piétonniers.

* Service pénitentiaire d'insertion et de probation

DÉCHETS

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux (tontes de pelouses, tailles de haies, résidus de débroussaillage...), très polluant, est interdit*. Ils peuvent être amenés à la déchèterie ou utilisés au jardin, broyés ou compostés. Bourg-en-Bresse Agglomération propose un service gratuit de broyage à domicile des déchets verts.

Tél. 0 800 86 10 96

* Art. 84 du Règlement sanitaire départemental

ATTENTION À L'AMBROISIE

Plante très envahissante et au pollen très allergisant, l'ambroisie provoque rhinites, asthme, urticaire, eczéma... Attention de mi-août à octobre ! Pour éviter tout risque, elle doit être arrachée (avec des gants) dès maintenant, avant sa floraison. Chaque propriétaire de terrain est responsable de cet arrachage.

www.ambroisie.info
www.pollens.fr

> Rythmes scolaires

Du changement à la rentrée



La semaine de 4 jours et demi s'appliquera à Saint-Denis dès cette année.

À Saint-Denis-lès-Bourg, à la suite d'un vote majoritaire, la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur en septembre 2013.

Le 27 mars, le conseil municipal a validé à l'unanimité la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2013. L'organisation choisie résulte de la consultation de tous les acteurs concernés : parents d'élèves, enseignants, associations, personnel et élus municipaux, ainsi que les collectivités voisines.

Les horaires applicables au 1^{er} septembre 2013 à l'école du Village sont : 8 h 30 - 11 h 30, 13 h 45 - 16 h. À l'école des Vavres, ils sont harmonisés avec ceux de l'école élémentaire des Lilas de Bourg-en-Bresse

qui forme un groupe scolaire : 8 h 45 - 11 h 45, 14 h - 16 h 15. Trois heures prélevées sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont transférées au mercredi matin. L'organisation du temps périscolaire et extrascolaire évolue d'autant. L'association Pyramide a été confortée par la mairie pour élaborer l'organisation des temps périscolaires. Le mercredi, Pyramide continue d'accueillir les enfants et ouvrira pour cette année le mercredi matin au profit des enfants n'ayant pas école. Dès midi, tous les enfants pourront être accueillis.

À 11 h 30, un projet de navette en minibus pour transporter les enfants de Saint-Denis vers le restaurant scolaire, est à l'étude. Le repas sera servi à tous les élèves à 12 h. ●

→ Nouveau

À la rentrée, l'inscription au restaurant scolaire se fera sur une borne avec écran tactile installée dans le hall de l'école maternelle et élémentaire.

Trois questions à Robert Fontaine adjoint délégué à la commission Enfance vie scolaire

Pourquoi la municipalité a-t-elle souhaité mettre en œuvre cette réforme dès septembre ?

Nous avons jugé opportun de la mettre en œuvre lorsque le décret est paru le 26 janvier, pour plusieurs raisons. Le calendrier était serré, mais nous avons déjà engagé la réflexion sur les rythmes de l'enfant dans le cadre du Projet éducatif local (PEL), les équipements étaient disponibles et la structure associative mandatée par la commune, existante. De plus, une mise en place en 2013 permet de percevoir des aides financières de l'État. D'autre part, Saint-Denis bénéficie d'une cohérence territoriale avec Bourg-en-Bresse qui épouse la même dynamique. Enfin, nous ne souhaitons pas laisser ce dossier important à la charge de la future équipe municipale.

Comment s'effectue cette mise en œuvre ?

Depuis avril, des temps de rencontre ont lieu entre la mairie et Pyramide. Une enquête sur les attentes des parents a été menée pour permettre une meilleure approche de l'organisation en septembre.

Quels sont les moyens envisagés ?

Nous envisageons par exemple que les Atsem* puissent s'investir pendant le temps méridien. Nous souhaitons également utiliser le savoir-faire des associations qui en assureront l'animation, comme Accords Musique ou Questions pour un champion. Nous souhaitons démarrer en septembre, puis développer l'organisation et les ateliers à proposer.

* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

« Favoriser l'épanouissement de l'enfant »

« Ce changement interroge notre projet associatif, confie Stéphane Collard, directeur de l'association Pyramide. Le réaménagement ne doit pas être synonyme de catalogue d'activités. Notre objectif est de renforcer la participation des enfants et des jeunes, de favoriser leur épanouissement et de proposer des activités plutôt calmes et qui vont les ouvrir sur le monde. C'est tout l'enjeu de la réforme. »

Pendant le temps méridien, plusieurs espaces devraient ainsi permettre aux enfants demi-pensionnaires de « se poser » en toute autonomie et aux plus jeunes d'avoir un temps de repos adapté. Avant l'été, une information complète sera faite auprès des familles sur toutes ces évolutions.

> État civil

NAISSANCES :

Augustin Michel (1/02), Eli Martinez (19/02), Mila Martinez (19/02), Mélinda Tedos Riner (26/02), Floran Portier (1/03), Adam Boutferziz (5/03), Louise Meyer (7/03), Jules Guillard Clermidy (7/03), Agathe Ribeyron (19/03), Odyssee Suat (30/03), Kiyari Sribet (31/03), Clémence Eroni (2/04), Sean Churlet (7/04), Martin Poitral (4/05), Wissame Bachiri (10/05), Myrtille Eymery (26/05), Nolan Pilloud (26/05), Gabriel Goyon (30/05).

MARIAGES :

Jean-François Duclos et Maria-Gina Di Lullo (18/05).

DÉCÈS :

Franck Desbat (4/02), Guy Mercier (23/02), Roberte Junon épouse Raffin (23/02), Madeleine Tissot veuve Goy (2/03), Yannis Dénommé (8/03), Cécile Rongier veuve Chevry (8/03), Jean Didillon (10/03), Gilbert Plissonnier (17/03), Andrée Dupupet épouse Vizié (17/03), Noël Rongier (26/03), Marie-Claude Guilloux épouse Rémy (3/04), Miguel Medrano (4/04), Adrien Drut (11/04), Denise Mortier épouse Patrouillat (14/04), Georgette Crosa épouse Sybelle (17/04), Roger Dothal (21/04), Christiane Maseko épouse Gourdon (21/04), Georges Thibaudet (24/04), Marcel Fontenille (27/04), Pierre Piguet (29/04), Germaine Parisot épouse Casals (21/05).

Les rendez-vous

JUIN

– **Vendredi 28** : fête de la musique.

JUILLET

- **Vendredi 5** : challenge de la Boule joyeuse.
- **Dimanche 14** : repas des anciens offert par le CCAS.
- **Samedi 20** : fête patronale, feu d'artifice, bal.
- **Dimanche 21** : fête patronale, course pédestre Les 1^{er} Foulées dyonisiennes, course cycliste, animations.
- **Lundi 22** : challenge de la Boule joyeuse.

AOÛT

- **Dimanche 4** : vide-greniers et repas du comité de fleurissement.
- **Mardi 6** : don du sang.

SEPTEMBRE

- **Dimanche 1^{er}** : marché du livre.
- **Jedi 5** : challenge de la Boule joyeuse.
- **Samedi 7** : Forum des associations ; but d'honneur de la Boule joyeuse.
- **Samedi 14** : balade animée sur les sentiers.
- **Samedi 21** : challenge de la Boule joyeuse ; marche et repas des Donneurs de sang.
- **Samedi 28/dimanche 29** : 25^e anniversaire du comité de jumelage, salon et fête de la bière.

1, place de la Mairie
CS 30195 - SAINT DENIS LES BOURG
01005 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 24 24 64
Fax 04 74 24 35 05
www.stdenislesbourg.fr
mairie@stdenislesbourg.fr



Le 31 mai, le marché européen a rassemblé l'Allemagne, l'Espagne, la Roumanie et l'Italie, l'invitée d'honneur en 2013.



> Jumelage franco-allemand

Les rendez-vous du 25^e anniversaire

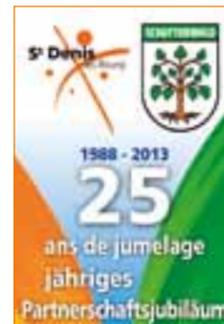
Signé en 1988 par les maires de Saint-Denis et Schutterwald, Paul Darne et Rudolph Heuberger, l'acte de jumelage entre les deux communes marquait le début d'une longue amitié entretenue par de nombreux échanges. Son 25^e anniversaire est célébré tout au long de 2013 via diverses rencontres et animations organisées par le comité de jumelage et la commune, avec la participation des associations locales.

Ont déjà eu lieu des lectures pour enfants et soirées cinéma en mars, le marché européen

à Saint-Denis le 31 mai. Une exposition croisée d'œuvres d'artistes locaux est prévue cet été là-bas et à l'automne ici, une randonnée cycliste de Saint-Denis à Schutterwald du 29 juillet au 3 août...

Les 21/22 juin, une délégation d'une centaine de Dyonisiens, dont des jeunes de l'Olympique Saint-Denis, a été accueillie à Schutterwald. Les 28/29 septembre, Saint-Denis recevra les amis allemands, pour un grand week-end festif, auquel toute la population est conviée. Une fête de la bière se tiendra le

samedi, où l'on pourra déguster les spécialités de plusieurs brasseurs. La ludothèque proposera divers jeux. Avant la grande soirée choucroute, à la salle des fêtes, sera mis en perce le fut de la bière du jumelage, brassée le 1^{er} juin à Vénissieux par les maires de Schutterwald, ancien et actuel, et de Saint-Denis. Le dimanche, aura lieu la cérémonie officielle d'anniversaire. ●



> Animations

Festivités et loisirs d'été



Les enfants du centre de loisirs, prêts pour la fête du jeu qui a réuni les centres de Bourg-en-Bresse, Saint-Denis et Lent, le 3 mai.

- L'été sera convivial à Saint-Denis, avec l'opération « Bienvenue chez vos voisins » lancée et coordonnée par le pôle socioculturel. Des associations et des habitants ont concocté un programme d'animations gratuites, du 17 mai au 23 juillet, invitant à se rencontrer, dans tous les quartiers. Rendez-vous, par exemple, le 29 juin au Clos Saint-Denis pour un après-midi pétanque en familles, le 3 juillet aux Lilas pour des jeux géants, le 7 juillet aux Cadalles pour une régata ludique, le 16 juillet sous chapiteau pour un spectacle pour enfants « Les 2 passages », le 18 juillet au pré de la Cure pour un repas champêtre intergénérationnel... Liste non exhaustive.

- Le centre de loisirs Sataplu, organisé par l'association Pyramide, accueillera les enfants durant toutes les vacances scolaires. Au programme : des semaines thématiques (Tous en piste, British week, En avant scène !, Soleils d'Afrique...), des sorties, des séjours eau, un stage création de chansons avec Petrek...

- L'accueil juniors pour les collégiens, avec activités diverses, mini-camps, jeux sportifs et sorties, sera également ouvert tout l'été.

- Pour les personnes âgées à mobilité réduite, la sortie guinguette est prévue le 12 septembre.

→ Portage de livres

La médiathèque L'Odyssee a mis en place un service de portages de livres à domicile, ouvert à toute personne ne pouvant se déplacer.

Tél. 04 74 24 45 43

mediatheque@stdenislesbourg.fr

→ Transport solidaire

Afin de permettre à des personnes isolées ou ayant des difficultés à se déplacer de se rendre à une activité organisée par une association locale, le centre social propose un service de transport solidaire : un chauffeur bénévole va chercher et ramène

la personne à son domicile. Coût du trajet : 1,50 €. Réservations une semaine à l'avance, par téléphone au pôle socioculturel.

Tél. 04 74 22 42 65

Ouvert ou fermé l'été ?

Centre social : fermé du samedi 3 août au lundi 19 août inclus.

Point info emploi (permanence le mardi) : pas de permanence en août.

Permanence PMI : pas de permanence en juillet.

Permanence assistant social de secteur : pas de permanence du 5 au 31 août.

Médiathèque L'Odyssee : du 8 juillet au 31 août, ouverte aux horaires habituels les mercredis (10-12 h et 14-18 h), jeudis et vendredis (16h30 - 18h30), fermée les mardis et samedis.

Pôle petite enfance : fermé du lundi 29 juillet au vendredi 23 août.

Centre de loisirs Sataplu : ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 30 août.

> Le saviez-vous ?

Pourquoi les Lazaristes ?

Le mot Lazaristes est apparu pour désigner une communauté religieuse installée initialement dans le quartier Saint-Lazare à Paris. Cette communauté était issue de la communauté des Petites Sœurs des Pauvres créée par saint Vincent de Paul. Elle s'est développée en France principalement dans les régions déshéritées, notamment entre Dombes et Bresse vers 1630. Un couvent existait encore au XIX^e siècle dans le quartier de ce nom à Bourg-en-Bresse, dont les rues ont conservé cette appellation. ●